RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

MAISON DES EXAMENS
Service interacadémique des Examens & Concours

BTS métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

Session 2023

ANNEXE I EPREUVES ECRITES				
EPREUVES	**DATES**	**HORAIRES métropole**	**HORAIRES Antilles**	**LIEU**
E2 Environnement professionnel* (commune aux 3 options)	**Mercredi 10 mai 2023**	14h00 – 17h00	10h00 – 13h00	Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
E3 Environnement scientifique et technologique* (commune aux 3 options) candidats non CCF	**Jeudi 11 mai 2023**	14h00 – 18h00	10h00 – 14h00	
E5 Conseil et expertise scientifiques et technologiques* (spécifique à chaque option)	**Vendredi 12 mai 2023**	14h00 – 18h00	10h00 – 14h00	

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES **Respecter les calendriers des épreuves pratiques.** **L'organisation des autres épreuves relève de la responsabilité des regroupements interacadémiques.**			
gEPREUVES	**DATES**	**HORAIRES**	**LIEU**
U41 Techniques professionnelles (1) (commune aux 3 options)	**Du lundi 5 juin 2023 au vendredi 9 juin 2023 selon nécessité**	Matinée et après-midi (même sujet)	Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
U42 Mise en œuvre opérationnelle (spécifique à chaque option)	**Lundi 22, mardi 23 mai, mercredi 24 mai, jeudi 25 mai 2023 Vendredi 26 mai et mardi 30 mai selon nécessité**	Matinée et après-midi (même sujet)	
E6 Soutenance du projet (2) (spécifique à chaque option)	**à l'initiative des recteurs**		
E1 LVE obligatoire, candidats non CCF	**à l'initiative des recteurs**		
Engagement candidat (facultatif)	**à l'initiative des recteurs**		
LVE facultative	**à l'initiative des recteurs**		
TRAVAUX ADMINISTRATIFS			
Correction des écrits	**à l'initiative des recteurs**		Selon les tableaux de rattachement des académies Voir annexe II
Epreuves de contrôle	**à l'initiative des recteurs**		
JURYS FINAUX : à l'initiative des recteurs			

(1) Le même sujet sera utilisé deux fois dans la même journée. Toute disposition devra être prise pour que les candidats des deux groupes ne puissent communiquer (**mise en loge).**
Les candidats ainsi que leurs modèles mis en loge prévoiront un déjeuner, aucune sortie ne sera autorisée. L'utilisation de moyens de communication, pendant les mises en loge ou au cours des épreuves, est rigoureusement interdite, pour les candidats et les modèles, comme pour les membres de jury.
(2) La note de synthèse ou le rapport d'activités professionnelles correspondant à l'épreuve E6 devra être adressé ou déposé, **en double exemplaire au moins 15 jours avant le début de l'épreuve E6,** au centre d'épreuves orales de rattachement.

*** : pour la métropole, aucune sortie des candidats avant 2 heures d'épreuve, c'est-à-dire avant le début des épreuves aux Antilles**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

BTS Métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

OPTION A - MANAGEMENT

Session 2023

ANNEXE II- A

Académie pilote	Académies rattachées
Aix-Marseille	Corse - Nice
Lille	Guadeloupe - Guyane - La Réunion - Martinique- Amiens- Mayotte
Lyon	Clermont-Ferrand - Grenoble
Nantes	Caen - Rennes - Rouen
Orléans-Tours	Limoges – Poitiers- Bordeaux
SIEC	Nouvelle Calédonie - Polynésie française
Strasbourg	Besançon - Dijon – Nancy – Metz - Reims
Toulouse	Montpellier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

BTS Métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

OPTION B- FORMATION-MARQUES

Session 2023

ANNEXE II- B

Académie pilote	Académies rattachées
Aix-Marseille	Corse - Nice
Lille	Guadeloupe - Guyane - La Réunion - Martinique- Amiens- Mayotte
Lyon	Clermont-Ferrand - Grenoble
Nantes	Caen - Rennes - Rouen
Orléans-Tours	Limoges – Poitiers - Bordeaux
SIEC	Nouvelle Calédonie - Polynésie française
Strasbourg	Besançon - Dijon - Nancy - Metz - Reims
Toulouse	Montpellier

ACADÉMIES DE CRÉTEIL
PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

BTS métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie
Session 2023

ANNEXE III

NOTE AUX CANDIDATS

L'usage de la calculatrice est interdit, sauf mention contraire portée sur le sujet.

L'utilisation de moyens de communication (téléphones portables, smartphones, montres connectées, messageries électroniques) est strictement **interdite** ; dès l'entrée dans le centre d'examen, les outils de communication doivent être mis hors de fonctionnement. Tout candidat surpris pendant une épreuve en possession d'un appareil de ce type fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude. L'appareil sera confisqué pour la durée de l'épreuve.

Les candidats prendront connaissance de leur convocation aux épreuves pratiques et orales au moment des épreuves écrites. Un affichage sera réalisé dans chaque centre.

Pour chaque épreuve, prévoir les protections adaptées selon la règlementation sanitaire en vigueur : gel ou solution hydroalcoolique, masque à usage unique, visière ou lunettes de protection.

Pour les épreuves écrites, chaque candidat(e) se munira du matériel suivant :

- compas, rapporteur, règle graduée ;
- crayons de couleur, feutres ;
- ciseaux, colle, agrafeuse.

Les copies seront numérisées, il est donc interdit de réaliser du découpage-collage et d'utiliser le crayon à papier.
Aucun signe distinctif ne devra apparaître sur les copies. Pour les épreuves ne comportant que de la rédaction (ex : français, langue vivante …), une seule couleur d'encre, **noire ou bleue**, sera utilisée. De même, sauf nécessité absolue et incontestable, l'usage des majuscules et/ou des signes particuliers pour indiquer notamment des titres et/ou des sous titres sera proscrit.

Pour l'épreuve orale de soutenance de projet E6.

Il est rappelé que l'épreuve E6 n'est pas une épreuve de soutenance de rapport de stage ou de présentation d'activités professionnelles. Il s'agit d'une épreuve de **soutenance de projet**. Si le rapport doit impérativement mettre en évidence la logique de la **démarche** de projet suivie, la **soutenance** le doit également.
Le projet est par conséquent au cœur des objectifs du stage, stage en lien avec l'option du BTS MECP. Il doit être validé par l'équipe pédagogique avant la signature de la convention de stage. Le professeur référent s'assurera, lors de ses visites et de ses échanges avec le stagiaire et/ou le maître de stage, du respect des objectifs du stage.

Les candidats lors de leur soutenance peuvent, éventuellement, avoir à leur disposition :

- Pendant l'exposé :

- un exemplaire de leur dossier (dossier non annoté) ;
- un support de présentation (Exemple : support numérique …) ;
- une fiche « guide » de leur exposé.

- Pendant l'entretien :
- un exemplaire de leur dossier (dossier non annoté).

En cas de support numérique de présentation, chaque groupement inter académique précisera si le matériel doit être fourni par le centre ou par le candidat.

Pour l'épreuve de techniques professionnelles.

Le temps d'installation du poste de travail et du modèle est compris dans le temps de l'épreuve.
La mise en tenue des candidats et des modèles se fait obligatoirement dans les vestiaires des centres d'examen.

Chaque candidat devra se présenter en **tenue professionnelle** (tenue correcte, soignée, **sans marque distinctive**), accompagné(e) d'un modèle féminin **âgé de plus de 18 ans**, sur lequel il sera demandé de réaliser, selon le sujet de l'épreuve, différentes techniques esthétiques (soins, maquillage, manucurie, beauté des pieds, épilation…) figurant au programme du brevet de technicien supérieur.
Un même modèle ne sera pas autorisé pour plusieurs candidats (non-conformité donc impossibilité de passer l'épreuve).

Il en résulte que le modèle devra se présenter :
- en tenue pour soins esthétiques ;
- le visage maquillé (fond de teint, un fard à paupières, mascara, rouge à lèvres clair). Le maquillage permanent est interdit ainsi que les faux cils et extensions de cils ;
- les ongles des mains et des pieds vernis (laque foncée) et non préparés (prothèse d'ongle interdite). De plus, les ongles des mains auront un bord libre de 2 mm minimum ;
- les sourcils, les aisselles, les jambes et le « maillot » non épilés ;
- sans piercing et implant métallique pendant les soins.

Le candidat est tenu de s'assurer de la disponibilité de son modèle à la date imposée et de prévoir le cas échéant un remplaçant.
Dans le **cas exceptionnel** où le modèle appartiendrait au secteur de l'esthétique, **il doit impérativement rester d'une neutralité absolue** (ex. : ne pas lire le sujet, ne pas communiquer avec le candidat par la parole ou le regard …). Pendant les temps d'attente, les échanges entre les candidats et les modèles se limiteront au minimum indispensable.
Une femme enceinte ne peut servir de modèle.

Le non-respect de ces consignes entraine une pénalisation.

Apporter dans un **contenant sans marque distinctive** :

1. **les produits de soins esthétiques :**

- **pour le visage et le décolleté :**

▪ produits nettoyants (lait, lotion, démaquillant pour les yeux, lingettes démaquillantes, produits de gommage mécanique à grains, gommage mécanique à peluches, gommage chimique, complexe moussant) :
▪ masques terreux, crémeux, gels, modelants paraplastiques à froid, thermiques, une feuille de collagène (visage), masques + patchs ou lunules pour le contour des yeux ;
▪ produits de modelage, huile et crème ;
▪ sérums ou ampoules spécifiques dont une ampoule coup d'éclat ;
▪ crème contours des yeux et contours des lèvres :
▪ crème de jour.

- **pour les mains et les pieds :**

▪ produits démaquillants, émollients, traitants (huile, crème) ;
▪ kit complet d'onglerie artificielle (capsules, gels UV) ainsi que le matériel de réparation des ongles (pansements et colle). La lampe UV ou Led est fournie par le centre.

- **pour le corps :**

- produits nettoyants (lait, lotion, produits de gommage, complexe moussant) ;
- sérum traitant
- produit de modelage (huile et crème) ;
- lait hydratant, crème raffermissante, lait autobronzant, gel drainant ;
- masques modelants à froid, crème ou gel thermo-actif, masque terreux, boue auto-chauffante, enveloppement d'algues ;
- lotion réfrigérante ;
- deux bandes Velpeau ;
- produits pré et post-épilation.

2. **les produits de maquillage :**

- pour le visage et le décolleté : base de teint, BB crème (teinte adaptée au modèle), fonds de teint de couvrances différentes et adaptés au modèle (2 fluides et 2 compacts), correcteurs de teint (gras et secs), poudre libre, poudre de soleil, fards, gloss, rouges à lèvres (couleurs intenses et claires / harmonies chaudes et froides), crayons dermographiques, eyeliner, cosmétiques cils, faux cils (implants et franges + colle), produits correcteurs sourcils (crayons, fards, gel fixateur), kit teinture de cils noire.
- pour les mains et les pieds : base incolore, laques foncées et claires, vernis nacrés clairs et foncés, vernis pour french manucure, vernis semi permanents (un clair et un foncé).

3. **les produits antiseptiques et désinfectants**

4. **l'outillage et les fournitures nécessaires (**dont le petit matériel) suivants :

- coupelles, bol (pour préparation masque), récipient (Ø 25cm pour préparation produits corporels), ciseaux, poubelle de table, spatules crème, spatules épilation, pinces (à épiler, à ongles, à envies…), pinceaux, houppette, éponges, gants éponge, bâtonnets, limes, pied de biche, bloc ponce, polissoir, râpe à pieds, gants de protection, mouchoirs en papier, gazes (2 pochettes 40x40), quelques feuilles de film pour techniques d'enveloppement, rouleau de film étirable.

5. **le linge, sans marque distinctive**, nécessaire à la protection du modèle :

- paréo (jetable ou éponge)
- slip jetable
- mules (jetables ou éponge)
- protection des cheveux : bandeau, charlotte ou serviette (jetables ou éponge)
- drap de protection (90 x 200 cm)
- drap de bain
- essuie-mains

6. **l'attestation** concernant l'utilisation des teintures cosmétiques : l'annexe IV complétée et signée par chaque modèle doit être remise aux membres de jury au début de l'épreuve U41. Chaque candidat doit informer son modèle des risques encourus par l'utilisation des teintures cosmétiques et réaliser une touche d'essai si nécessaire, avant l'épreuve.

Aucun produit de cette liste ne sera fourni au candidat y compris dans le cas d'un oubli ou d'un incident de la responsabilité du candidat.

Chaque produit devra être identifié par un étiquetage du récipient.

L'aménagement du poste de travail devra se limiter à l'essentiel et ne pas être personnalisé par le candidat.

Toutes les directives énoncées dans ce document sont impératives.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

ACADEMIE DE …. Session 2023

ANNEXE IV

BTS Métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

Attestation à renseigner par le candidat et le modèle
et
à présenter le jour de l'épreuve U41 par le candidat

Centre d'examen :

Date :

CANDIDAT :

NOM Prénom :
N° du candidat :

MODELE :

NOM Prénom du modèle :
Date de naissance :

Nous certifions sur l'honneur que le test nécessaire pour les teintures de cils a été effectué et que son résultat autorise l'utilisation des produits de coloration choisis.

Signature du modèle :

Fait à ……..
Le ……2023

Signature :

Signature du candidat :

Fait à ……..
Le ……2023

Signature :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie
Session 2023

ANNEXE V - 1 : Page de couverture de la note de synthèse

Nom patronymique :..... **épouse :** ……..

Prénom (s) :.....

Date et lieu de naissance:.....

.....

E6 : Soutenance du projet – NOTE DE SYNTHESE

☐ Option A Management
☐ Option B Formation-marques
☐ Option C Cosmétologie

Titre de la note :

La constatation de non-conformité de la note de synthèse entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve E6 correspondante.
Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.
La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de la note de synthèse,
- dépôt de la note de synthèse au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie
Session 2023

ANNEXE V - 2 : Page de couverture du rapport d'activités professionnelles

Nom patronymique :..... **épouse :** ……..

Prénom (s) :.....

Date et lieu de naissance :.....

.....

E6 : Soutenance du projet – RAPPORT D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

☐ Option A Management
☐ Option B Formation-marques
☐ Option C Cosmétologie

Titre du rapport :

La constatation de non-conformité du rapport d'activités entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E6 correspondante.
Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.
La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du rapport d'activités,
- dépôt du rapport d'activités au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

BTS Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie - Session 2023

ANNEXE VI - Pièces à fournir pour l'épreuve E6

Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit à l'épreuve E6
Formation Initiale sous statut scolaire	**Le livret de stage comportant obligatoirement :** **- 2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014) ;** **- les appréciations du (ou des) stage(s).**	**2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages maximum, si nécessaire complétée par des annexes.** La note de synthèse porte sur le stage de 2ème année.
Formation sous statut d'apprenti	**Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur**	**2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.** La note de synthèse présente un projet élaboré lors de l'apprentissage.
Formation continue 1ère formation ou reconversion	Idem formation initiale	Idem formation initiale
Formation continue Situation de perfectionnement	***Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail** attestant : - d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme sur des fonctions relevant du BTS MECP. ***Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement.** *** Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision.**	**2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles de 10 pages,** si nécessaire complétée par des annexes. Ce rapport présente les activités professionnelles et détaille l'une d'elle.
Au titre de l'expérience professionnelle	**Un ou plusieurs certificats de travail** justifiant des fonctions occupées.	Idem formation continue situation de perfectionnement.

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription est à considérer.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie
Session 2023

ANNEXE VII - TRANSMISSION DES APPRECIATIONS DU MAITRE DE STAGE DE SECONDE ANNEE

ETABLISSEMENT :

Nom/ Prénom Candidat	N° Inscription	Statut d'inscription	Le statut du candidat permet la transmission d'une appréciation par le maître de stage de seconde année		Si oui, présence de l'appréciation du maître de stage dans la chemise	
			Oui*	Non*	Oui*	Non*

*Cocher la case correspondante

Annexe XI – Fiche d'évaluation – engagement étudiant

BTS

Session 2023

Épreuve facultative– Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie

CANDIDAT(E)	**Nom et prénom :** **N° de Candidat :**
Analyse de l'engagement associatif, social ou professionnel	
Organisation lieu de l'engagement:	
Activités réalisées :	
Questions posées :	
NOTE /20 : **Appréciation globale et Commentaires (justification de la note)**	

MEMBRES DE LA COMMISSION :	**Date :**	**Signatures**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

	TI	I	S	TS
1 – Qualité de la présentation du contexte de l'engagement				
2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement				
3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement				
4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement				
5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, …)				
6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens				
7 – Capacité à s'engager dans un collectif				
8 - Qualité de l'argumentation				
9 – Qualité de la communication écrite et orale				

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

DEGRÉ DE MAÎTRISE DES COMPÉTENCES			
TI	***I***	***S***	***TS***
Subit	***Exécute***	***Maîtrise***	***Est expert***
1 - Qualité de la présentation du contexte de l'engagement			
Présente une description succincte partielle ou non structurée	Présente une situation structurée mais sans analyse du rôle de l'organisation dans laquelle l'engagement est effectif	Analyse du contexte en présentant les principales caractéristiques et les missions	Est capable de transférer l'analyse du contexte à d'autres (entreprises, …)
2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement			
Se limite à une activité très restreinte du processus et ne comprend pas les enjeux associés	Appréhende l'ensemble de l'activité, mais sans en comprendre réellement les enjeux associés	Porte un degré d'analyse sur les activités dans le cadre de son engagement en identifiant les contraintes et les enjeux	Présente une analyse les activités effectuées dans le cadre de son engagement en intégrant l'identification des contraintes, des enjeux et les limites des choix. Le candidat est en mesure de formuler des propositions argumentées d'amélioration face à des demandes
3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement			
Ne présente pas d'analyse et ne prend pas de distance par rapport aux activités réalisées.	Présente une analyse étroite, peu autonome et limitée à une série d'activités	Sait expliquer en quoi une activité réalisée dans le cadre de son engagement a permis la construction de compétences	Montre le lien entre les activités réalisées dans le cadre de son engagement et développement de ses compétences ➔ Capacité à apprendre de son expérience à faire lien avec les activités du référentiel du diplôme
4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement			
Fait preuve de peu de persévérance, dans des activités peu complexes et routinières.	A su dépasser les difficultés rencontrées et les aléas.	A su dépasser les difficultés rencontrées dans des situations complexes ou déstabilisantes.	Propose des solutions pour améliorer des démarches. ➔ capacité à résoudre des problèmes
5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, …)			
Ne démontre pas un engagement dans des activités variées	Démontre une capacité à présenter les différences culturelles	Démontre une capacité à intégrer les différences culturelles dans ses principes d'action	Démontre une intelligence sociale
6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens			
Ne présente pas de capacité à prendre en compte ces aspects	Démontre une capacité d'adaptation face à des situations différentes	Sait expliquer en quoi une situation professionnelle a permis la construction de cette compétence	Montre le lien entre situations rencontrées et développement de ses compétences d'adaptabilité. Sait faire sens dans l'analyse de ces différentes activités
7 - Capacité à s'engager dans un collectif			
Ne démontre pas de capacité à s'engager dans un collectif	Démontre de capacités à interagir selon des procédures établies	Démontre une capacité à s'impliquer dans un collectif.	Démontre une capacité à trouver des modes d'action fondés sur un collectif. ➔ Capacité à travailler en équipe
8– Qualité de l'argumentation			
N'argumente pas.	Reste sur les aspects descriptifs de ses travaux	Limite son argumentation aux travaux prescrits	Sait mobiliser les arguments de référence (contraintes, ressources, techniques usuelles, méthodes, …)
9 – Qualité de la communication écrite et orale			
Ne communique pas	Fait un compte rendu partiel	Explique et fait comprendre	Fait adhérer par des qualités de conviction